

NOTRE DAME COMMUNICATION

Pour votre information



N° 31

MAI 2019

Mairie de NDA:
02.35.85.99.38

Directeur de publication
Christophe FROMENTIN

Equipe communication
Nicole AUBLE
Fabienne BERTELLI
Eric CAYET
Catherine ELIOT
Christelle LEGRAND

Imprimé par nos soins

Madame, Monsieur,

Le 5 avril dernier, le conseil municipal a adopté le budget pour cette année, un budget dans lequel différents investissements verront le jour sans augmenter les taux d'imposition.

Parmi les projets inscrits, on peut recenser :

- Une nouvelle tranche d'allée piétonne allant du chemin du calvaire jusqu'à l'école
- La mise aux normes au niveau accessibilité de l'école et de la mairie
- La pose d'un abribus à l'arrêt du bout d'aval
- Le paiement des tranches d'enfouissement des réseaux électriques réalisées en 2018 et terminées au premier semestre de cette année

Ces travaux représentent une enveloppe d'un peu plus de 230 000€ et permettent d'améliorer votre quotidien comme nous nous y étions engagés.

Vous trouverez également ci-joint à ce journal un questionnaire concernant le projet de territoire de la Communauté de Communes Falaises du Talou.

En effet, il nous paraît important de vous consulter de façon très simple sur les principaux sujets que traite notre Communauté de Communes. Le bilan de ces réponses nous permettra d'ajuster et d'adapter le projet de territoire qui fixera les « grandes lignes » des 10 à 15 prochaines années.

Bonne lecture.

Le Maire
Christophe FROMENTIN

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 1^{ER} MARS 2019

• **CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDES – ATTRIBUTION DE MARCHES DE MAITRISE D'ŒUVRE VOIRIE** : Par délibération du 6 juillet 2018, les membres du conseil municipal ont souhaité adhérer à la convention groupement de commandes lancée par la communauté de communes. A l'issue de la procédure de consultation pour ce marché de maîtrise d'œuvre la société V3D Concept a été retenue. A ce titre, le maire invite le conseil municipal à approuver la société V3D Concept comme maître d'œuvre des travaux de voirie et à l'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce marché. Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité.

• **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018** : Monsieur Christophe Fromentin, commente le compte de gestion présenté par le receveur municipal. Les membres du conseil municipal l'approuvent à l'unanimité.

• **APPROBATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 :**

Section de fonctionnement

Total des dépenses :	270 405,59
Total des recettes :	329 950,23
Résultat de fonctionnement 2018 :	59 544,64
Excédent de fonctionnement 2017 reporté :	149 575,47
Résultat de clôture de fonctionnement 2018 :	209 120,11

Section d'investissement

Total des dépenses :	94 260,72
Total des recettes :	116 209,78
Résultat de clôture d'investissement 2018 :	21 949,06

Le résultat de clôture 2018 s'élève à 231 069,17€.

Le conseil municipal donne acte de la présentation faite du compte administratif et l'approuve à l'unanimité.

• **AFFECTATION DES RESULTATS 2018 :** Les membres du conseil municipal présents décident à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

- 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	21 949,06 €
- 002 : Résultat de fonctionnement reporté	+ 149 769,17 €
- 1068 : Excédents de fonctionnement pour autofinancement	59 350,94 €

• **DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LES ALLEES PIETONNES :**

Le rapporteur informe les membres du conseil municipal d'une possibilité de subvention, auprès du Département, concernant le prolongement d'allées piétonnes et de trottoirs jusqu'à l'école, pour faire un stationnement mi- trottoir, mi- chaussée. Les membres décident à l'unanimité d'inscrire les dépenses au budget 2019 dans la section d'investissement et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement du dépôt de subvention de 25 % auprès du Département.

• **DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT (DETR) POUR LES ALLEES PIETONNES :**

Monsieur le maire précise que le même dossier exposé précédemment peut-être déposé auprès de l'État pour une demande de subvention de 30 % au titre de la DETR. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

• **MICRO ET ENCEINTE :** Monsieur le maire informe que pour les vœux il avait dû louer un micro et une enceinte. Après réflexion il a demandé deux devis et demande si les membres veulent faire cette acquisition qui pourrait servir à diverses manifestations. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

• **INTERPHONE ET SERRURE ELECTRIQUE A L'ECOLE :** Monsieur le maire expose les différents devis reçus concernant le matériel pour mettre en sécurité les barrières de l'école. Après discussion pour la sécurité et dans le cadre de Vigipirate les membres du conseil municipal donnent leur accord pour que Monsieur le maire continue ses investigations afin de prendre une décision lors d'une prochaine réunion.

• **NETTOYEUR HAUTE PRESSION :** Monsieur François Follain a fait plusieurs devis pour un nettoyeur haute pression afin de faire différents travaux dans la commune car l'an dernier la commune a dû en louer un pour le nettoyage de la salle des fêtes.

• **REGLEMENTS COLOMBARIUM ET JARDIN DU SOUVENIR :** Après avoir constaté la présence de plaques et de diverses fleurs en nombre au jardin du souvenir sans autorisation, il y a lieu de distinguer un règlement pour le columbarium et un pour le jardin du souvenir. Christelle Legrand donne lecture des deux règlements, acceptés par les membres du conseil municipal.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 5 AVRIL 2019

• **COMPETENCE EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES** : Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la loi du 7 août 2015 dite « loi NOTRé » prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et assainissement, au 1^{er} janvier 2020. Hors la Communauté de Communes de Falaises du Talou ne dispose pas actuellement, même partiellement, des compétences eau potable et/ou assainissement des eaux usées et n'a à ce jour, pas les moyens matériels pour pouvoir l'assurer. Aussi, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de s'opposer au transfert automatique à la Communauté de Communes de Falaises du Talou, au 1^{er} janvier 2020, de la compétence eau potable et de la compétence assainissement des eaux usées et autorise Monsieur le maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

• **DEMANDES DE SUBVENTIONS** : Monsieur le Maire expose la situation financière des associations communales. Le conseil municipal décide à l'unanimité de reporter le montant des subventions 2018 au budget primitif 2019, à savoir : Union musicale 2 300 € - le club Bouton d'Or 630 € - la coopérative scolaire 630 € - les Anciens Combattants 630 € - le comité des fêtes 630 €, la gymnastique féminine 350 €, les restos du cœur d'Envermeu sous forme de bons d'achat pour 230 € et la fondation du patrimoine pour 100 €. Pour le CCAS il propose 2 500 €. Il est rappelé que les subventions ne sont versées que sur présentation des comptes de l'année précédente.

• **VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES** : Le conseil municipal décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2019 comme suit : taxe d'habitation : 6,68 %, taxe foncière bâtie : 16,00 % et taxe foncière non bâtie : 28,39 %. Le produit attendu s'élève à 102 174 €.

• **FISCALISATION** : Monsieur Fromentin informe que le montant maximal de fiscalisation à taux constant pour 2019 est de 13 737,53 euros. Il rappelle que seul le SIVOS peut être fiscalisé. Le conseil municipal décide de fiscaliser le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de l'Aliermont (SIVOS) pour partie à hauteur de 13 850,00 €.

• **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019** : Monsieur le Maire commente les articles du budget. Il précise que les dépenses les plus importantes dans la section d'investissement concernent les allées piétonnes, le renforcement et l'effacement des réseaux car les deux tranches de 2018 ne sont pas encore réglées. Après examen des chapitres et articles, le conseil municipal se prononce sur le budget primitif 2019 comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u> : équilibré en dépenses et recettes	446 627,00 €
Montant des dépenses :	393 403,00 €
Virement à la section d'investissement :	53 224,00 €
Excédent de fonctionnement 2018 reporté :	149 769,17 €
Montant des recettes :	296 857,83 €

<u>Section d'investissement</u> : équilibré en dépenses et recettes	317 469,00 €
Montant des dépenses :	317 469,00 €
Excédent d'investissement 2018 :	21 949,06 €
Virement de la section de fonctionnement :	53 224,00 €
Montant des recettes :	242 295,94 €

Le conseil municipal arrête à l'unanimité des membres présents un total du budget de 764 096,00€.

• **TARIF PLAQUE JARDIN DU SOUVENIR** : Dans le cas où les cendres d'un défunt sont répandues au jardin du souvenir, il est possible de mettre une plaque sur la colonne du souvenir afin d'inscrire le nom du défunt. Monsieur le maire rappelle qu'il est nécessaire de fixer le tarif de cette plaque qui reste à la charge de la famille. Après discussion le conseil municipal décide de fixer à cinquante euros (50,00 €) le coût de la plaque à la charge de la famille et dit que les recettes correspondantes seront imputées sur le budget de la commune.

• **PARTICIPATION FINANCIERE AUX TRANSPORTS SCOLAIRES** : Monsieur Fromentin informe que la Région a envoyé un courrier concernant la tarification scolaire pour l'année 2019/2020 qui a changé par rapport à l'année précédente. Les tarifs appliqués par la Région à la prochaine rentrée seront les suivants :

	TARIFS RÉGIONAUX		
	Collège	Primaire	Interne
Sans tarification solidaire	125 €	60 €	60 €
Avec tarification solidaire (QF < 500 € = 50 % des tarifs ci-dessus)	62,50 €	30 €	30 €

Les membres décident à l'unanimité d'appliquer les tarifs ci-dessus.

Pour rappel, c'est toujours la commune qui prend en charge cette participation financière pour le collège et le primaire.

SITE INTERNET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Depuis le début de l'année 2019, la communauté de communes Falaises du Talou dispose d'un nouveau site internet :

www.falaisesdotalou.fr

Complet, clair et simple d'utilisation, n'hésitez pas à le découvrir !!!



Nous profitons de cette occasion pour vous rappeler tous les différents services proposés et financés par la COMCOM :

- Petite enfance : avec le RAM, un service d'accompagnement pour la recherche de modes de garde de vos enfants, ainsi que de nombreuses activités proposées aux parents et aux assistantes maternelles.
- Accueil de loisirs sans hébergement : pour les vacances d'été du 8 juillet au 23 août 2019, ainsi que des séjours et mini-camps. Transport en bus assuré.
- Ludisport 76 : proposé par le Département et ouvert aux enfants du CP au CM2, l'occasion de découvrir de nombreuses activités sportives (à la salle des fêtes de Notre Dame)
- Musique à l'école : propose aux élèves, scolarisés du CP au CM2, une éducation musicale d'une heure sur le temps scolaire fondée sur le chant chorale, la culture et la création musicale.
- Fourniture et portage de repas : pour les personnes de 65 ans et plus et également pour les personnes en perte d'autonomie ou en difficulté sociale. 1/3 du prix du repas est pris en charge par la Comcom.
- Déchetterie : située ZI de Torqueville à Envermeu récupère tous les déchets qui ne sont pas collectés en porte en porte. Une carte d'accès est à retirer en mairie.
- Maison de Service au public : vous aide dans toutes vos démarches administratives (retraite, carte grise, médiation...) avec un point internet à votre disposition.
- Médiathèque : située Place de la Libération à Saint Nicolas d'Aliermont, une possibilité d'emprunter des livres, DVD, magazines, cours d'informatique... tout cela gratuitement.
- Ludi'bulle : situé à Saint Martin en Campagne, un complexe sportif comprenant piscine, espace forme, espace bien-être, patinoire. Ouvert 7j/7j.
- Piscine d'Envermeu : ouverte juillet et août, elle propose des cours de natation et séances d'aquagym.

Pour plus de renseignements concernant ces différents services, vous pouvez contacter votre mairie ou la Communauté de communes Falaises du Talou (46bis rue du Général de Gaulle à Envermeu. Tél : 02.35.04.85.10)

CONSULTATION CITOYENNE

Avec ce petit journal, vous avez reçu un questionnaire de Consultation Citoyenne. En effet, votre Communauté de communes Falaises du Talou construit actuellement son projet de territoire pour les années à venir.

Celui-ci fixera les grandes orientations de notre développement : aménagement du territoire, énergie, éducation, culture...

Les élus souhaitent associer à cette démarche les habitants, les résidents et les travailleurs des 24 communes de Falaises du Talou afin d'identifier les enjeux de demain et de partager une vision commune pour notre territoire.

Vous êtes donc invités à participer à cette consultation. Vous pouvez y répondre en déposant le bulletin complété à la mairie jusqu'au vendredi 31 mai ou en vous rendant sur le site internet dédié jusqu'au dimanche 2 juin minuit : www.vote.d21.me/falaisesdotalou

Nous vous remercions par avance pour le temps que vous y consacrerez.

Votre avis compte !

RECENSEMENT ET JOURNEE CITOYENNE

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes Français, filles et garçons, devaient se faire recenser dans les trois mois qui suivaient leur seizième anniversaire à la mairie de leur domicile.

Depuis cette année, les jeunes ont la possibilité de le faire par internet sur le site : www.majdc.fr

Il suffit de cliquer sur « je me connecte » et ensuite plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- « **Je ne suis pas recensé** » : dans ce cas, il suffit de remplir le formulaire de recensement militaire du site service-public (démarche/code postal/accéder au serveur en ligne/créer un compte en ligne)
- « **Je suis recensé mais je n'ai pas encore de compte** » : il suffit de créer son compte en ligne via le formulaire d'inscription
- « **Je suis recensé et j'ai déjà un compte** » : il suffit de se connecter avec ses codes d'accès personnels pour accéder à son espace

Grâce à votre espace personnel qui aura ainsi été créé, vous pourrez à tout moment revenir sur votre compte. Vous y trouverez votre convocation pour la journée citoyenne, et vous pourrez ensuite imprimer votre attestation de participation.

Cette démarche **par internet** n'est pas obligatoire : vous pouvez toujours venir en mairie, mais le recensement est lui obligatoire et l'attestation délivrée est indispensable pour s'inscrire aux examens, concours, permis de conduire...

NUISANCES SONORES

Comme tous les ans dès le retour des beaux jours, nous vous rappelons les horaires d'utilisation de matériels thermiques ou bruyants :

- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 20h00
- Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00

Merci de respecter ces horaires pour le bien-être de chacun.



FAUCHAGE ET ELAGAGE

Nous vous rappelons que les haies bordant les sentes piétonnes ou les chemins communaux doivent être tondues. Les arbres doivent être élagués.

Les chardons et orties doivent être détruits soit mécaniquement, soit chimiquement avant le 14 juillet.

AUTORISATION D'URBANISME.

Si vous souhaitez édifier un bâtiment, faire une ouverture, qu'il y ait ou non des fondations et quelle que soit la grandeur, vous êtes dans l'obligation de déposer une autorisation d'urbanisme en mairie (art. L421-1 et art L 421-4 du code de l'urbanisme). Si les démarches administratives vous paraissent compliquées, venez en mairie et nous vous conseillerons.

NAISSANCES

- LANGLOIS Basile né le 02 mars
- BENOIT Maddy née le 14 mars
- DUBOIS Martin né le 15 mars
- MARIE Eden né le 20 mars

